Interpellation à l'intention de la

Municipalité de Nyon

Interpellation shop COOP

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il y a un peu plus d'un mois une mise à l'enquête ainsi qu'un article dans le journal La Côte nous a appris que la COOP souhaite installer un shop dans le garage Dubler situé à l'entrée de Nyon, plus précisément à la route d'Oulteret 44.

En sachant que ce genre de shop génère beaucoup plus de trafic qu'une simple station essence et sans développer tous les autres inconvénients liés à ce genre d'installation, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La mise à l'enquête a-t-elle généré des oppositions ?
2. Quelle est la surface affectée au shop figurant dans la demande du permis de construire ?
3. La Ville a-t-elle un moyen légal de s'opposer à cette installation ?
4. Quelle est la position de la Municipalité sur ce sujet et quelle est la position du service de la mobilité ?
5. Au cas où la Ville ne serait pas favorable, a-t-elle fait opposition ?
6. Quelles mesures pourraient être prises afin de contenir le trafic supplémentaire ?
7. Quelles sont les possibilités de faire participer le demandeur aux éventuels frais d'aménagement routiers de la zone ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Pierre Girard
Conseiller communal du PIN